



**DELIBERATION  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS MORCENAIS  
SEANCE DU 09 JUILLET 2025**

<b>Délégués en exercice : 22</b>	<b>Délégués présents : 17</b>
<b>Délégués Excusés : 4</b>	<b>dont Pouvoirs : 3</b>
<b>Délégués absents : 1</b>	<b>Votants : 20</b>

**Date convocation : 03 JUILLET 2025**

**Secrétaire de Séance : Jean-Pierre REMY**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de juillet, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 03 juillet 2025.

**Présents :**

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+pouvoir de Paul CARRERE) – Anaïs FROUSTEY -Yannick VILLATOTO - Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL - Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN – Claude LABORDE – Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU (+ pouvoir de Martine GASTON) - Michel DOURTHE - Didier PLANCKE (+ pouvoir de Jean-Luc DUBROCA) – Frédéric PRADERE – Nicole DUCOUT – Marc GAILLARD - Jean-Pierre REMY.

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Jean-Luc DUBROCA a donné pouvoir à Didier PLANCKE  
Martine GASON a donné pouvoir à Hélène COUSSEAU  
Paul CARRERE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

**Absent excusé :** Monique DUVIGNAU

**Absent :** Luc SCOGNAMIGLIO

**N° 102 /2025**

**Objet : Demande de financements du PCAET du Pays Morcenais.**

**N° 102 /2025****Objet : Demande de financements du PCAET du Pays Morcenais.**

Monsieur Frédéric PRADERE rappelle que le Pays Morcenais est engagé dans une politique de transition écologique, notamment dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) signé avec l'ADEME. Dans ce cadre, la Communauté de Communes s'est engagée dans un plan d'actions comprenant, notamment, l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial dit PCAET.

Pour réaliser ce PCAET, il a été décidé de confier cette mission à un bureau d'études.

Une mise en concurrence a été lancée et le marché a été attribué à CO-ACTIONS dont l'offre s'élève à 28 650€ HT. Le plan de financement est le suivant :

Budget		Plan de financement		
	28 650			
Etude PCAET	€	CD40	5 730 €	20%
		FEDER OS	17 190 €	60%
		Autofinancement	5 730 €	20%
<b>Total</b>	<b>28 650</b>	<b>Total</b>	<b>28 650 €</b>	<b>100%</b>

Après débats, le conseil communautaire : à l'unanimité

**PREND ACTE** de la décision du Président d'attribuer l'élaboration du PCAET sur le territoire du Pays morcenais pour un montant maximum de 28 650 € HT.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

**PRECISE** que les crédits budgétaires pour la réalisation de cette opération ont été inscrits au budget de la Communauté de Communes en section d'investissement.

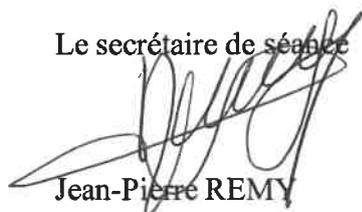
**SOLLICITE** le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention de 5 730€, soit 20% pour le projet mentionné ci-dessus.

**SOLLICITE** le fonds européen FEDER/OS5 auprès du GAL Haute Lande Armagnac pour l'attribution d'une subvention de 17 190€, soit 60% pour le projet mentionné ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier et à encaisser le versement de la subvention.

**ENGAGE** la structure à compenser par autofinancement en cas de financement extérieur inférieur aux attentes ou en cas d'augmentation du coût total de l'opération.

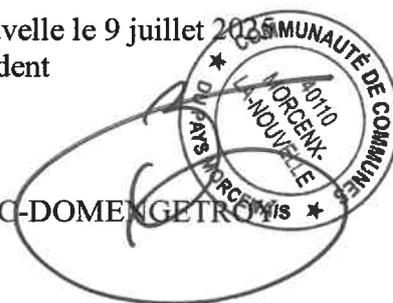
Le secrétaire de séance

  
Jean-Pierre REMY

Morcenx-la-Nouvelle le 9 juillet 2025

Le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENGETRO



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>*